Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 19.04.2025
ID : 095-219506128-20250312-CDE4032025-DE

LE THILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Délibération
N° 4.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Ecoles, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **GEBAUER**, Maire et Président du Comité de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : M. **GEBAUER**, Mme **LE MILLOUR**, Mme **FERREIRA**, M. **ANES**, M. **GENOT**

Absents Excusés:
Mme **CABRERA**, M. **RAVET**

Date de convocation :
6 mars 2025

Absent excusé ayant donné pouvoir :
Mme **TOURBEZ** a donné pouvoir à **Mme LE MILLOUR**
Mme **FERNANDES** a donné pouvoir à **M. GEBAUER**

Nombre de conseillers :

- En exercice : 9
- Présents : 5
- Votants : 7

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. **ANES**

OBJET : SORTIE PEDAGOGIQUE 2025 – GROUPE SCOLAIRE SAMUEL PATY– PROJET AUTOUR DES PONEYS

CONSIDERANT que des enseignantes du groupe scolaire Samuel Paty propose un projet autour des poneys, à leurs 71 élèves, répartis sur 3 classes de « GS/CP », « CP/CE1 » et CE1,

CONSIDERANT que l'équitation permet en effet aux enfants de cycle 2 de développer leur motricité, leur sens de l'équilibre et leur confiance en eux,

CONSIDERANT qu'en s'occupant d'un animal, ils apprennent également la responsabilité et le respect,

CONSIDERANT que ce projet va leur offrir des moments de découverte, de coopération et de socialisation, tout en permettant de travailler différentes disciplines scolaires de manière transversale,

CONSIDERANT qu'il se déroulera au centre équestre du Domaine de la Couture sur la commune de FONTENAY-EN-PARISIS,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de participer à hauteur de 660 € à ce projet d'un montant total de 2 660 €, au niveau du projet pédagogique 2025 pour le groupe scolaire Samuel Paty,

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré ***à l'unanimité*** :

- **FIXE** la participation à hauteur de 660 € quant au projet pédagogique du groupe scolaire Samuel Paty, à savoir : un projet autour des poneys au centre équestre du Domaine de la Couture sur la commune de FONTENAY-EN-PARISIS,

- **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président de la Caisse des Ecoles certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture,
le 18 mars 2025
et a été affichée le 19 mars 2025
Le Président de la Caisse des Ecoles

CAISSE DES ÉCOLES Hôtel de ville de " Le Thillay " VAL D'OISE

Le Président du Comité de la Caisse des Ecoles
Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.